



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2023  
2023/029

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADJET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER,.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Laurent GIRARD (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M. Maël CARIOU), M. Yannick DANIEL (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE)

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO et M P-L.PHILIPPE

**BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES – BUDGET 2023**

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame Cécilia DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Economique présente le projet de budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie Économique du 29 mars 2023,

VU le tableau remis à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ◆ DE VOTER le présent budget au niveau du chapitre
- ◆ D'APPROUVER le projet de budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget annexe des Pompes Funèbres qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

### SECTION EXPLOITATION Dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT
011	Charges à caractère général	32 563.03
012	Charges de personnel	10 000.00
67	Frais divers	500.00
69	Impôts et Taxes	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00
002	Déficit reporté	6 036.97
<b>TOTAL</b>		<b>49 100.00</b>

### SECTION EXPLOITATION Recettes

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT
013	Atténuation de charges	16 000.00
70	Vente de produits	16 000.00
74	Subvention d'exploitation	17 100.00
002	Excédent reporté	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>49 100.00</b>

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 19 avril 2023  
Et de la publication, le 19 avril 2023

Pour extrait certifié conforme  
La Maire,  
Christelle CHASSÉ

